Saint-Sylvestre

« Vers l'avant «

AVIS PUBLIC - PROMULGATION

LE RÈGLEMENT **N°198-2026** RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS ET DES VÉHICULES-OUTILS

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de ce qui suit :
Lors de la séance tenue le 13 avril 2026, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvestre a adopté le règlement suivant :

- **Règlement 198-2026 relatif à la circulation des véhicules lourds et des véhicules-outils**

Ce règlement à reçu l'approbation du ministère du Transport et Mobilité durable du gouvernement du Québec le 14 septembre 2026. Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Le texte de ce règlement est disponible sur le site internet de la municipalité Règlements municipaux - Municipalité de Saint-Sylvestre, ainsi qu'au bureau municipal situé au 423b, rue Principal à St-Sylvestre, où toute personne peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Sylvestre, ce 28 septembre 2026

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre

Saint-Sylvestre, *28 septembre 2026*
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée déclare que j'ai publié l'avis d'entrée en vigueur du règlement N° 198-2026 en affichant une copie de cet avis à l'endroit désigné au bureau municipal à Alimentation St-Sylvestre, sur le site internet de la municipalité le *28 septembre 2026* et en le faisant publier dans le journal *Entre les branches* du mois d'octobre 2026.

Louise Breton
Directrice générale et greffière-trésorière
De la Municipalité de St-Sylvestre